



**Règlement de consultation -
Appel à candidature pour une
restauration rapide type « Food Truck »
sur le site du Lac de la Cisba - Sévérac
d'Aveyron
Saison estivale 2026**

Sont à fournir pour le dépôt d'une candidature :

- Kbis ;
- Carte d'identité du ou des représentant(s) légal(aux) ;
- Attestation d'assurance RC Pro ;
- C.V., Références dans le domaine concerné (restauration, restauration rapide, gestion) ;
- Photographies du ou des véhicules ambulants destinés à occuper le site ;
- Proposition détaillée de la prestation :
 - Proposition de menus, de cartes ou tout autre document détaillant la production proposée (photos) ainsi que les tarifs ;
 - Liste des fournisseurs de produits alimentaires ;
 - Détention éventuelle d'une licence de débit de boissons ;
 - Personnel envisagé ;
 - Amplitude d'ouverture quotidienne, hebdomadaire ;
 - Moyens de paiement acceptés.
- Le candidat peut librement porter à la connaissance de la Communauté de communes tout élément utile pour compléter sa proposition.

La proposition de l'exploitant comprendra impérativement une tranche ferme dès la signature de la convention jusqu'au 31 août 2026 minimum et une tranche optionnelle pour les périodes postérieures, par exemple un engagement d'ouverture jusqu'au 30 septembre. Dans tous les cas, l'exploitation ne pourra pas dépasser le 2 novembre 2026.

La Communauté de communes impose une redevance d'occupation minimale de 3.500€ pour la tranche ferme jusqu'au 31 août 2026. Le candidat peut proposer une redevance plus importante.

Pour la tranche optionnelle, le candidat proposera une redevance sur la base de 150€ minimum par semaine d'occupation supplémentaire.

La Licence de Débit de Boisson de type 4 peut être mise à disposition au candidat pour un montant forfaitaire de 500€ sur la durée totale de la convention. Le candidat devra justifier de sa capacité à exercer avec la présentation de son Permis d'Exploitation.

Tous les éléments susmentionnés concourront au choix du candidat retenu lequel sera convié à signer la convention d'occupation.

La proposition est attendue pour le 20 février 2026 17h00 dernier délai, soit par mail à florian.maurel@caussesaubrac.fr avec copie à contact@caussesaubrac.fr, soit

par courrier postal ou déposé au siège de la Communauté de communes à :
Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac - Candidature AOT La Cisba -3
place de la fontaine - Coussergues - 12310 PALMAS D'AVEYRON.

Pour tout renseignement complémentaire, le contact à privilégier est Florian
MAUREL au 0642230731 - florian.maurel@caussesaubrac.fr

Pièces jointes :

- Projet de convention
- Annexes

Fait à Palmas d'Aveyron, le 21 janvier 2026.
